

Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Rivière, 13 décembre 1885

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Rivière, 13 décembre 1885, 1885-12-13

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 10/08/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52020>

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation2 p. (229r, 230v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [13 décembre 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Rivière, J.](#)

Lieu de destination Romans (Deux-Sèvres)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Rivière que les appointements pour un élève sortant des études sont de 1 500 F à 2 000 F selon qu'il est employé à la fabrication, où il passe son temps à acquérir des connaissances, ou en qualité de dessinateur, emploi dans lequel il est immédiatement utile. Godin désire que Rivière s'initie à tous les travaux de l'établissement pour pouvoir prendre un poste de direction par la suite, à la condition qu'il ait un caractère lui permettant de diriger du personnel.

Mots-clés

[Emploi, Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familière 15 décembre 1829
229

Monsieur Boivin,

Concernant les appoinements, ma lettre de l'an dernier nous informait qu'ils étaient de 1500 francs à 2.000 francs pour les élèves; et cette latitude résulte de ce que l'un élève sortant des écoles, s'il est employé directement à la fabrication, ne peut presque aucun service; il travaille presque uniquement à acquérir des connaissances qui lui sont nécessaires pour l'avenir. Si, au contraire, il est employé comme dessinateur, il donne là un travail immédiatement utile et qu'on peut, en conséquence, rémunérer davantage.

Mais je ne vous dissimule pas que mon sentiment serait, en vous admettant ici, de vous voir vous initier assez vite à tous les travaux qui s'exécutent dans l'établissement, de manière à pouvoir prendre, dans un temps plus ou moins rapproché, telle direction que'on pourrait vous confier.

Mais pour cela il y aurait à attendre de nous une élévation et des qualités de caractère qui nous rendent réellement digne de diriger un personnel avec les sentiments de bienveillance que l'on y apporté ici.

C'est ce point, malheureusement, que la distance à laquelle vous nous trouvez en la difficulté pour moi d'avoir d'autres renseignements sur vous que vos notes d'école, m'empêchent d'éclaircir.

C'est donc à nous de voir ce que vous jugerez à propos de faire, car, ce point laissé en suspens, je suis tout disposé à vous autoriser à venir ici.

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités

Godin